



76% du coût de fonctionnement du TER est supporté par le Conseil Régional de Lorraine, les usagers finançant quant à eux les 24% restants par l'achat de leurs titres de transport.

GRÂCE À L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE, VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE DES **TARIFICATIONS LES PLUS FAIBLES DE FRANCE.**

Près d'1 milliard d'euros

ont été investis par le Conseil Régional de Lorraine dans l'aménagement et la modernisation ferroviaires depuis 2005.



Retirez vos billets de transports TER dans les bornes bleues pour profiter de tarifs avantageux !

A chacun son Métrolor-TER !

Pour faciliter le transport des Lorrains sur le réseau Métrolor-TER, le Conseil Régional de Lorraine a créé des tarifications attractives et ciblées.

JUSQU'À
60%
DE RÉDUCTION !
par rapport à la tarification nationale

Déplacements occasionnels

Le Conseil Régional de Lorraine a mis en place **la gamme Métrolor** : une tarification qui permet à tous les usagers occasionnels de bénéficier de réductions sur l'ensemble du territoire lorrain :

- le Billet **Métrolor**
- le Billet **Métrolor réduit** pour les titulaires de la carte Métrolor et Métrolor Jeunes.

Des tarifs solidaires

Le Conseil Régional de Lorraine manifeste sa solidarité aux personnes à faibles ressources avec :

- Le billet **Métrolor +**
Un billet aller-retour pour le prix d'un aller simple pour tous les titulaires de la carte gratuite Métrolor +.
- Le ticket **Emploi +**
Un billet aller-retour pour se déplacer **gratuitement** en Lorraine à un entretien d'embauche, accessible aux guichets et sur les bornes bleues. Il est délivré aux demandeurs d'emploi présentant un bon d'échange « Pôle emploi/Conseil Régional de Lorraine ».

Déplacements réguliers (les Pass)

Salariés ou étudiants, le Conseil Régional de Lorraine propose :

- L'abonnement **Pass Métrolor**
Tout public
- L'abonnement **Pass Emploi**
Pour les salariés lorrains travaillant dans les régions limitrophes
- L'abonnement **Pass Avenir**
Pour étudiants de moins de 21 ans et apprentis de moins de 23 ans
- L'abonnement **Pass Campus**
Un abonnement étudiant libre circulation entre 2 gares lorraines

Pass Campus

50% DE RÉDUCTION PAR RAPPORT À L'ABONNEMENT ÉTUDIANT NATIONAL

Déplacements loisirs

Dans le cadre de vos loisirs, le Conseil Régional de Lorraine a mis en place des tarifications et des avantages pour toute la famille :

- **Métrolor Loisirs**
Une tarification weekend et vacances scolaires (juillet-août) adaptée pour la famille ou un groupe constitué de 3 à 5 personnes. Le trajet sur l'ensemble de la Lorraine revient à 1 € dès la 3^{ème}, puis 4^{ème} et 5^{ème} personne.
- **SkiPass Vosges**
Pour profiter des pistes de ski vosgiennes.
- **Pass Pampidou-Metz etc.**

La Région
Lorraine

groupepage ne pas jeter sur la voie publique

Métrolor-TER Lorraine : Votre confort, notre priorité



Madame, Monsieur,

Depuis 2004, le Conseil Régional de Lorraine travaille pour améliorer l'attractivité du TER et le service rendu aux usagers. Ce travail a permis **d'augmenter le taux de fréquentation de plus de 50%** et de renouveler le matériel roulant pour plus de **450 millions d'euros d'investissement**. Chaque jour, il faut rester vigilant pour maintenir ce niveau de qualité.

C'est pourquoi, j'ai souhaité m'adresser directement aux usagers du TER, pour **faire connaître le contenu du courrier que j'ai transmis au Directeur Régional de la SNCF**.

Ce courrier fait écho aux interpellations que vous nous adressez sur la fréquence, les horaires et les tailles des rames de trains, sur les conditions de contrôle et de sécurité à bord des trains ou encore sur les horaires d'ouverture des guichets.

Je sais que les questions posées dans ce courrier reflètent **les situations que vous vivez au quotidien** et appellent des évolutions pour **répondre du mieux possible aux besoins que vous exprimez**.

Le Conseil Régional a pour objectif de vous fournir un service TER attractif, pratique et efficace. **C'est notre engagement au service de votre vie quotidienne.**

Jean-Pierre MASSERET
Président du Conseil Régional de Lorraine

La Région
Lorraine



Intégralité de la lettre envoyée par Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil Régional de Lorraine, à Alain Autruffe, Directeur Régional de la SNCF.

Monsieur le Directeur Régional,

Depuis 2004, le Conseil Régional a fortement soutenu le développement du TER et a établi un partenariat suivi et constructif avec vos services et vous-même.

Ce partenariat, le Conseil Régional l'a voulu pour promouvoir un service public ferroviaire de qualité et attractif.

Nous entendons le maintenir et le renforcer. Nous en avons la volonté, encore faut-il nous en donner les moyens.

Au fil des années, depuis 2004, nous avons pu constater la progression forte du nombre des usagers du TER.

Cette année, la convention qui nous lie doit faire l'objet d'une revoyure. C'est l'occasion de dresser un bilan et de se projeter dans le futur pour garantir un TER efficace et moderne.

Le Conseil Régional a investi plus de 450 millions d'euros pour moderniser le matériel de transport qui était obsolète. A ces 450 millions, il faut ajouter une somme équivalente, représentant la participation du Conseil Régional au financement de la ligne grande vitesse TGV Est.

Ainsi, le Conseil Régional a investi quasiment 1 milliard d'euros pour les Lorrains en matière ferroviaire.

La tarification attractive, décidée dès 2005, complète ces investissements.

Le Conseil Régional entretient des contacts permanents avec les usagers du TER. Ils sont nombreux à « surfer » sur le net. Ces contacts complètent utilement les travaux des comités de dessertes, ainsi que les rencontres que nous avons avec les organisations syndicales.

Dans la période difficile que nous connaissons, au plan social et économique, le Conseil Régional reçoit de nombreuses interpellations.

Ce courrier me permet de les relayer auprès de vous afin que vous puissiez m'apporter dans un délai court, les éléments constitutifs de réponse à construire, avant prise de décision.



Des trains circuleraient sans un nombre de passagers suffisant pour justifier le transport proposé.

Pourriez-vous m'indiquer le nombre de trains (avec leur localisation et les heures de la journée) qui circuleraient :

- avec moins de 10 passagers
- avec de 10 à 20 passagers
- avec de 20 à 30 passagers

et me dire également le prix de revient réel de chacun de ces services facturés au Conseil Régional ? Les mêmes questions se posent pour les TER routiers les samedis et les dimanches.



Des trains seraient surdimensionnés (compositions multiples) en capacité passagers par rapport aux besoins réels sur certaines lignes et à certaines heures de la journée, alors qu'à d'autres moments, c'est l'inverse qui serait constaté, notamment pour les trains acheminant vers Metz et Nancy, les dimanches soirs, les lycéens et les étudiants.

Pourriez-vous établir la liste des cas qui répondent à ce double constat et en complément indiquer les possibilités techniques de mieux adapter l'offre aux besoins ?



Des usagers avisés nous font remarquer qu'il serait judicieux de fusionner des services pour des trains qui circulent sur un même axe dans des horaires très proches – afin de concilier qualité des services et économie de gestion.

Quel coût ce constat représente-t-il et quels sont selon vous les services et les sillons concernés qui pourraient justifier une adaptation ?



Les mêmes usagers nous signalent que des guichets seraient ouverts alors qu'aucun train ne circule aux heures d'ouverture et que d'autres ne répondent pas aux horaires de fréquentation. Quels sont les cas réels de cette nature et à quel coût sont-ils facturés au Conseil Régional ?

Est-il possible d'adapter le temps de présence réel de vos agents à la réalité du transport voyageur et dans quelles gares cela pourrait être appliqué ?



Le sujet du contrôle et de la sécurité, dans les TER est également posé. Pour certaines lignes et à certains moments de la journée, les passagers ne seraient pas contrôlés. Le Conseil Régional est très soucieux de ces questions de contrôle et de sécurité car ces deux termes sont constitutifs de la quiétude et du respect que nous devons à nos usagers.

Quelles sont les propositions susceptibles d'être avancées par la SNCF en application de la convention qui lie le Conseil Régional à votre entreprise ?



S'agissant des conditions tarifaires faites aux usagers des TER lorrains, j'ai procédé à un examen comparatif de ce qui est le plus marquant en France. La tarification lorraine est très favorable dans la globalité des situations. Mais il me semble qu'il est possible d'apporter des compléments positifs et appréciables. Je pense notamment à la mise en place d'un carnet de 10 tickets forfaitaires Métrolor ainsi qu'à la mise à disposition gratuite de lecteurs de carte SimpliCités permettant un rechargement à domicile pour les abonnés multimodaux.

J'aimerais recueillir votre avis sur les conditions d'application de ces propositions ainsi que sur l'amélioration au-delà de 22 heures des liaisons Metz-Nancy et Nancy- Metz.

Sur tous les sujets que je viens d'évoquer, nous avons échangé autour des réflexions conduites au plan national entre la Direction générale de la SNCF et l'Association des Régions de France. Nos services sont en relation permanente. J'ai moi-même au Conseil Régional, constitué un groupe de travail chargé de réunir tous les éléments d'appréciation, en prenant appui sur les comités de dessertes complétés par des rencontres avec les organisations représentatives des salariés de la SNCF.

Dans tous les domaines évoqués, l'expertise de l'entreprise SNCF est déterminante.

La volonté partagée qui nous réunit pour un service public ferroviaire de qualité est une réalité.

Mais il me faut reconnaître qu'il est bien difficile pour le Conseil Régional d'apprécier la réalité des chiffres portés et avancés par la SNCF dans le cadre de nos relations contractuelles. Pour preuve, l'annonce récente d'un bénéfice de 383 millions d'euros sur 2012 qui proviendrait en partie de l'exploitation de réseaux TER.

On peut se poser la question de la pertinence d'un profit réalisé sur les TER qui sont financés par les Régions. Il aurait été possible d'annuler l'augmentation faite aux Régions et au Conseil Régional en particulier au titre de 2013.

La décision récente, prise par le Conseil Régional de se faire accompagner par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), dont la mission sera de s'assurer de la réalité des coûts facturés par la SNCF, trouve ainsi sa pleine légitimité.

La promotion et la défense du service public TER lorrain sont une exigence du moment. Cette exigence, nous voulons la partager avec nos concitoyens sur nos territoires. Avec eux et en partenariat avec les collectivités concernées par la promotion des transports collectifs, nous voulons définir un modèle économique viable pour un service public intermodal du transport collectif du 21^{ème} siècle respectueux du développement durable garant de notre avenir.

Les élus du Conseil Régional en charge de la mobilité, sur la base des travaux déjà engagés, sont immédiatement disponibles pour partager avec vous et vos services tous les éléments de connaissance nous permettant d'améliorer l'efficacité de notre réseau TER.

Avec mes remerciements, agréés, je vous prie, Monsieur le Directeur Régional, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Pierre MASSERET
Président du Conseil Régional de Lorraine